



Bruno COSTES

Bruno COSTES
Président du Cos

Christian LEVY
Vice-président

Corinne DEL CERRO
Rapporteur

Environnement et responsabilité sociétale



Différentes initiatives (plan de mobilisation national, conférences internationales) conduisent à accélérer la mise en place d'un cadre normatif pour la biodiversité.

Lois Go Be - AdobeStock

L'Accord de Paris a consacré le rôle central que peuvent jouer les modes de financement pour accompagner la transition vers une économie décarbonée.

Périmètre des activités du Cos

Le Cos Environnement et responsabilité sociétale couvre les activités de normalisation nécessaires à l'accompagnement des acteurs publics et privés leur permettant de mieux intégrer dans leur politique et stratégie les bonnes pratiques environnementales et leur responsabilité sociétale, une meilleure application de la réglementation, de contribuer au développement durable, à la lutte contre les dérèglements climatiques et à la prise en compte de l'économie circulaire. L'appréciation, la qualification, voire la vérification standardisées des informations transmises (en « B to B » ou « B to C »), doivent permettre de donner confiance et perception équivalente aux parties prenantes concernées. Ces activités contribuent à la fiabilisation des données, informations et autres allégations publiées grâce à des approches et méthodes éprouvées. Le Cos couvre plusieurs thèmes : changement climatique, économie circulaire, responsabilité sociétale, qui s'appuient sur le développement d'outils : mesure et métrologie environnementale ; management environnemental étendu au cycle de vie des produits et activités ; information sur la performance sociale et d'écocoefficience (RSE).

Le Cos joue par ailleurs un rôle transverse d'information et de diffusion auprès des autres Cos et différents secteurs d'activités sur ces thèmes. Il veille à la coordination des outils et méthodes et à leur utilisation la plus appropriée par les différents secteurs, acteurs privés ou collectivités publiques.

Contexte

À l'international, un développement durable dans un contexte de mondialisation, de remise en cause des modèles actuels de développement économique, de changements climatiques, de croissance démographique et de raréfaction des ressources est un enjeu à relever par toutes les parties prenantes. Cet enjeu fort, global et mobilisateur doit inciter pouvoirs publics nationaux et locaux, société civile et entreprises à améliorer leur empreinte environnementale et notamment carbone et à minimiser les coûts de prise en compte de ces enjeux par une plus



grande standardisation. Pour partie, l'action internationale est portée par les démarches volontaires d'entreprises, les échanges internationaux et la mobilisation des grandes métropoles.

La normalisation est essentielle dans la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs. Elle constitue un moyen important permettant de favoriser les échanges, de mieux prendre en compte les chaînes consommateurs/producteurs dans l'industrie et les services au niveau mondial, de mieux sensibiliser les acteurs au travers d'une information organisée et cohérente et d'aborder les questions de développement durable et de responsabilité sociétale des organisations en soutien des engagements internationaux et européens dans ce domaine.

L'accélération des initiatives internationales sous impulsion française, notamment grâce à l'Accord de Paris (COP 21), mais également la prise en compte des enjeux de santé publique eu égard aux substances dangereuses largement disséminées dans l'environnement, ont rapidement conduit à une multiplication de nouvelles obligations que l'ensemble des parties prenantes doivent désormais intégrer dans leur stratégie de développement.

Au niveau européen, l'approche volontariste et exemplaire prend de l'ampleur pour plusieurs dossiers :

- la transparence, avec un reporting environnemental et sociétal étendu au cycle de vie et désormais obligatoire, pour répondre notamment aux questions de qualification des investissements « verts » ;
- la nécessaire prise en compte des dérèglements climatiques ;

■ l'économie circulaire, avec une approche systémique intégrant utilisation efficiente des ressources et recyclage/réutilisation accrus et élargis ;

■ l'utilisation et l'exposition aux substances dangereuses.

L'Europe s'appuie à la fois sur la normalisation pour une mise en œuvre efficace et cohérente au sein du marché unique avec des commandes de normalisation explicites et sur l'expérimentation de nouvelles approches, qu'il s'agisse de partenariats européens pour l'innovation appliqués à des sujets environnementaux ou d'utilisations expérimentales de méthodologies comme l'initiative *Product, organization, environmental footprint*. Les travaux à prendre en compte par la normalisation sont de plus en plus systémiques et intersectoriels, ce qui entraîne un besoin accru de coopération et de coordination entre les organismes de normalisation et entre les secteurs concernés.

Au plan national, la France, au travers d'initiatives récentes comme la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV), la loi mobilité en préparation, la stratégie de lutte contre l'érosion de la biodiversité et la feuille de route pour l'économie circulaire, multiplie les initiatives pour maintenir un haut niveau d'exigences environnementales et sociétales et ainsi répondre à ses engagements internationaux.

La normalisation, grâce à son fonctionnement basé sur la recherche du consensus associant l'ensemble des parties prenantes, est susceptible d'apporter une forte contribution pour la mise en œuvre harmonisée des politiques engagées aux échelons européen et français.

Krasimar - AdobeStock

Rbkele - AdobeStock



Tri, recyclage et réutilisation impliquent notamment de qualifier les matières secondaires.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2018

FD X 30-024	Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce
XP X 30-036	Développement durable – responsabilité sociétale – intégration de la démarche de responsabilité sociétale basée sur l'Iso 26000 dans un système de management
XP X 30-901	Économie circulaire – système de management de projet d'économie circulaire – exigences et lignes directrices
FD X 43-070 -1	Qualité de l'air – guide pratique pour l'estimation de l'incertitude de mesure des concentrations en polluants dans l'air ambiant – partie 1 : généralités
NF EN 17037	Éclairage naturel des bâtiments
NF EN 16181	Sols, biodéchets traités et boues – dosage des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) par chromatographie en phase gazeuse et chromatographie liquide à haute performance
NF EN Iso 14254	Qualité du sol – détermination de l'acidité échangeable dans des extraits au chlorure de baryum
NF Iso 14080	Gestion des gaz à effet de serre et activités associées : cadre et principes des méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat
NF Iso 14067	Gaz à effet de serre – empreinte carbone des produits – exigences et lignes directrices pour la quantification
NF Iso 16079-1	Surveillance et diagnostic d'état des éoliennes de production d'électricité – partie 1 : lignes directrices générales
NF Iso 19040-1 à 3	Qualité de l'eau – détermination du potentiel œstrogénique de l'eau et des eaux résiduaires – partie 1 : essai d'œstrogénicité sur levures (<i>Saccharomyces cerevisiae</i>) Partie 2 : essai d'œstrogénicité sur levures (<i>A-YES</i> , <i>Arxula adenivorans</i>) Partie 3: essai <i>in vitro</i> sur cellules humaines avec gène rapporteur

Changement climatique

Les effets de l'activité humaine sur le changement climatique sont désormais avérés. Cela se traduit par des changements climatiques qui ont des effets sur les activités ou les produits. Il convient simultanément de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour contenir le réchauffement climatique et d'anticiper et de s'adapter aux effets prévisibles de ce réchauffement. Les engagements des États et des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la Conférence climat de Paris 2015 (Cop 21) et autres Cop devront être pris en compte pour fournir aux parties prenantes engagées dans les programmes de réduction et d'adaptation au changement climatique le cadre normatif approprié sur les deux volets (atténuation, adaptation). Le Cos pourra venir en soutien des Cos Utilisation rationnelle de l'énergie, Gaz et Pétrole dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des énergies renouvelables et carburants alternatifs.

Le Cos accordera une attention particulière au suivi de la mesure de l'intensité carbone, qui relie la croissance aux émissions de CO₂ des produits en lien avec les développements possibles réglementaires sur le changement climatique. Une action particulière visant à renforcer la cohérence des méthodes et à simplifier les exigences de reporting sera poursuivie, avec un effort sur les émissions indirectes aval et amont des organisations (Scope 3).

Économie circulaire

La communication des feuilles de route respectives de la Commission européenne et plus récemment du gouvernement français en matière d'économie circulaire confirme la nécessité de développer des outils normatifs en complément de la réglementation. L'approche globale de l'économie circulaire, s'appuyant sur les sept domaines d'action et leur contribution aux trois piliers du développement durable, environnement, économie et responsabilité sociétale, doit être promue aux niveaux européen et international. Plus particulièrement, cela met en exergue la nécessité de qualification des matières secondaires en vue de leur valorisation, mais également de suivi vigilant de la perte du statut de déchet, eu égard notamment à l'identification des substances dangereuses susceptibles de se retrouver dans le produit et à son aptitude à être ainsi revalorisé.

Le Cos continuera à être à l'écoute des comités stratégiques de filières et de leurs besoins en matière d'économie circulaire et accompagnera les pouvoirs publics dans leur stratégie de réduction massive des déchets.

Le Cos continuera à soutenir le développement des travaux européens sur les substances. Les travaux porteront sur l'identification et la traçabilité des substances dans les articles, les méthodes alternatives d'évaluation (comment répondre au besoin croissant de développement de ces méthodes actuellement traitées par l'ECHA⁽¹⁾ et l'OCDE⁽²⁾ ?), le lien avec la problématique des fiches de données de sécurité (FDS), le management des substances (substances chimiques et matériaux dangereux...) et la communication des informations au sein des chaînes d'approvisionnement, les valeurs toxicologiques de référence...

Responsabilité sociétale

En matière de responsabilité sociétale, les efforts restent orientés vers le développement d'outils d'aide aux acteurs économiques, notamment les PME-PMI, pour leur permettre de s'approprier et de mettre en œuvre le concept de responsabilité sociétale, ainsi que vers la valorisation et la promotion des démarches RSE sectorielles, dont celles s'appuyant sur l'Iso 26000.

Au niveau national, les travaux de la plateforme RSE et le plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE pourront amener le Cos à examiner des pistes de développement, notamment sur les labels RSE. Au niveau européen, et français en particulier, les nouvelles obligations de reporting RSE, les Objectifs de développement durable

(ODD), l'extension de la responsabilité étendue du producteur au cycle de vie des produits (article 173 de la LTECV) doivent être les catalyseurs de développements méthodologiques accompagnant leur mise en œuvre, et mis en cohérence avec les dispositifs existants au niveau international.

La démonstration du caractère responsable des entreprises et organisations se développe dans deux directions complémentaires :

- développement de systèmes d'audits complets ou partiels de la chaîne de valeur sur les thématiques éthiques, sociales et de santé-sécurité en complément de l'environnement.

- développement du reporting sur la mise en œuvre de la RSE.

Certains aspects de la communication environnementale sont de plus en plus souvent liés avec la communication de données dans les rapports de responsabilité sociétale. Il convient d'harmoniser les modalités de communication des données environnementales et sociétales, vis-à-vis des parties prenantes récipiendaires, notamment pour la biodiversité, le changement climatique et l'économie circulaire. Cette cohérence est aussi à assurer tout au long du cycle de vie des produits, en particulier dans la transition produit-déchet-produit, dans la perspective d'un renforcement de l'économie circulaire. Elle est essentielle pour assurer une transition vers un consumérisme responsable.

Au sein de ces grandes thématiques, plusieurs sujets seront plus particulièrement développés.

Biodiversité

La reconnaissance au niveau mondial de l'érosion massive de la biodiversité et l'adoption récente d'un plan de mobilisation national en faveur de celle-ci lancé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, mais aussi l'inscription de ce sujet dans le cadre de la présidence de la France du G7 en 2019, qui devrait accueillir la séance plénière de l'IPBES⁽³⁾ et du 7^e Congrès mondial de la nature en 2020, doivent conduire à accélérer le développement d'un cadre normatif afin de mieux protéger la biodiversité et restaurer la nature dans toutes ses composantes.

Le programme d'action doit s'articuler autour d'une cartographie des méthodologies existantes, de diagnostics d'évaluation, de compensation ou de restauration de la biodiversité, mais également autour de l'évaluation des compétences nécessaires à la mise en œuvre de ces démarches. L'intégration de l'aspect biodiversité dans les systèmes de management de l'environnement devra faire l'objet d'une vigilance particulière, avec en filigrane la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer ou de mesurer l'érosion de la biodiversité et la mise en place d'un plan d'actions correspondant.

(1) Agence européenne des produits chimiques.

(2) Organisation de coopération et de développement économiques.

(3) Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Certains aspects de la communication environnementale sont de plus en plus souvent liés avec la communication de données dans les rapports de responsabilité sociétale.



Handsem - AdobeStock

Julija Sapic – AdobeStock



La qualité des sols fait l'objet de travaux de normalisation internationaux.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2019

FD X 30-012	Déchets – terminologie – recyclage
NF S 31-110	Acoustique – caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement – grandeurs fondamentales et méthodes générales d'évaluation
XP T 90-721	Qualité de l'eau – encadrement <i>in situ</i> de gammars pour la mesure de la bioaccumulation de substances chimiques
NF X 43-050	Qualité de l'air – détermination de la concentration en fibre d'amiante par microscopie électronique à transmission – méthode indirecte
NF EN 16190	Sols, biodéchets traités et boues – dosage des dioxines et furanes et polychlorobiphényles de type dioxine par chromatographie en phase gazeuse avec spectrométrie de masse à haute résolution (HR CG-SM)
NF EN Iso 10704	Qualité de l'eau – activités alpha globale et bêta globale – méthode d'essai par dépôt d'une source fine
NF EN Iso 14064-1	Gaz à effet de serre – partie 1: spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre
NF EN Iso 25177	Qualité du sol – description du sol sur le terrain
NF Iso 14008	Évaluation monétaire des impacts environnementaux et des aspects environnementaux associés – principes, exigences et lignes directrices
NF Iso 20951	Qualité du sol – guide sur les méthodes de mesure des gaz à effet de serre (CO_2 , N_2O , CH_4) et des flux d'ammoniac (NH_3) entre les sols et l'atmosphère

Finance verte et externalités environnementales

L'Accord de Paris (Cop 21) a consacré dans l'article 2.1(c) – « Rendre les flux de financement compatibles avec une trajectoire bas carbone et un développement résilient au changement climatique » – le rôle central que peuvent jouer les modes de financement pour accompagner la transition vers une économie décarbonée. Différents produits financiers émergent (obligations vertes, prêts verts...), permettant d'accompagner les investissements à faibles émissions carbone. Un encadrement de ces actifs et produits financiers par des outils normatifs permettant d'assurer leur fiabilité et leur réputation eu égard aux expériences précédentes (exemple : *clean development mechanism*) apparaît essentiel pour assurer leur pérennité. Différentes initiatives ont été lancées à l'international pour asseoir la taxonomie des projets sous-jacents de ces obligations vertes et contrôler l'orientation des flux financiers, donc leur mise en œuvre.

Les initiatives prises au niveau politique comme la Task Force on Climate Disclosure (TCFD), visant une extension du reporting en matière de changement climatique et la monétarisation des externalités, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Pollution de l'air

L'efficacité des politiques publiques en matière d'environnement repose avant tout sur les capacités de mesure des polluants dans les différents milieux (air, eau, sol, déchets). Les technologies de mesures dépendent naturellement de la qualité des matrices et de l'échantillonnage. Disposer d'un spectre large de méthodes adapté à chacune des matrices est essentiel pour assurer l'efficacité des politiques publiques et des stratégies d'entreprises sur des bases scientifiques solides.

Les émissions polluantes issues des activités industrielles, du chauffage, des incinérations ou des opérations de transport sont sources de préoccupations importantes en matière de santé publique et d'attention de la part des riverains, des citoyens et des autorités publiques. La dissémination des bonnes pratiques technologiques limitant ces émissions et la qualification et vérification de leur performance (technologies d'abattement ou réduction à la source) doivent

permettre de contribuer significativement à la réduction de ces pollutions. La normalisation va permettre d'orienter au mieux les investissements vers l'adoption par les parties prenantes de technologies éprouvées, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité des dispositifs de lutte contre les émissions, donc de limiter les coûts.

Renforcer la qualification des experts

Le rôle de l'expert en matière d'évaluation environnementale, de conseil et de régulation des politiques publiques, d'accompagnement des stratégies des acteurs privés est essentiel. Un socle commun de compétences complété par une qualification de l'expert dans chacun des domaines de compétences concernés devrait permettre d'assurer la fiabilité des études et des avis rendus.

Cohérence performance environnementale site/produit

Une meilleure cohérence entre les aspects environnementaux issus de l'analyse environnementale des sites et les aspects environnementaux associés à une analyse du cycle de vie du produit sera à rechercher. La prise en compte de l'aspect changement climatique induit nécessairement l'intégration de l'ensemble des aspects énergétiques dans le management environnemental associé.

Information sur les performances sociétales et d'ecoeficience (RSE)

L'approche analyse du cycle de vie appliquée au produit comme au site est un axe fort d'évolution de l'approche européenne sur les empreintes environnementales. Le Cos se doit d'être vigilant vis-à-vis de la préservation des acquis normatifs (famille des Iso 14040 et 14025) et la prise en compte des initiatives au sein et en dehors de la normalisation : normes sectorielles développées

et expérimentation PEF. Le développement d'indicateurs cohérents, fiables, pertinents et communs entre les secteurs est un enjeu clé.

Influence internationale

Au niveau international et européen, la normalisation est un instrument efficace pour accompagner les réglementations nationales ou régionales. Les efforts pour permettre à la France de peser dans les négociations internationales seront maintenus pour l'ensemble des thématiques du Cos, notamment pour l'économie circulaire et la biodiversité.

Rôle transverse du Cos

Intégrer la dimension environnementale et de responsabilité sociétale dans les stratégies des autres secteurs

Le Cos joue un rôle transversal d'information et de diffusion afin de promouvoir l'intégration de la dimension environnementale et de responsabilité sociétale dans les stratégies normatives des autres secteurs. En fonction de leurs besoins, le Cos reste à leur disposition pour échanger et débattre sur les thèmes utiles pour leurs activités, relayer certaines initiatives réglementaires et leur fournir informations et documents sur lesquels s'appuyer. Il peut les alerter sur les sujets transverses les concernant.

Améliorer la gouvernance de la normalisation en matière d'environnement

Le Cos réaffirme son rôle de coordination quant à la cohérence et la gouvernance sur les sujets transverses pour l'environnement et la responsabilité sociétale qu'il convient d'assurer vis-à-vis des différents organismes européens et internationaux : Cen, Cenelec, Iso et IEC, Etsi, UIT. L'élaboration de normes horizontales pour différents secteurs répond à un objectif d'efficacité et de cohérence d'ensemble. Le rôle des commissions de normalisation rattachées au Cos sur les normes horizontales fera l'objet d'une attention particulière et devra être souligné.

La normalisation en appui de la réglementation

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification du droit de l'environnement, de la feuille de route de la conférence environnementale 2016 et des derniers développements réglementaires européens, la normalisation est un outil pertinent en appui à la réglementation. Le Cos suivra particulièrement les projets de demandes de normalisation de la Commission européenne traitant de sujets environnementaux et de responsabilité sociétale et se tiendra à la disposition des autorités publiques pour être force de proposition. ●



Des mesures s'imposent pour limiter les conséquences désastreuses du changement climatique.

Yelantsew - AdobeStock